Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

militaires ordinaires, quatre lois ou ordonnances spéciales concernant le landsturm, à savoir :

a) La loi fédérale du 4 décembre 1886, dont deux paragraphes seulement de l'art. 3 vont être abrogés.

b) L'ordonnance fédérale du 5 décembre 1887 sur l'organisation, l'équipement, la mise sur pied, la tenue des contrôles et l'emploi du landsturm.

c) L'ordonnance fédérale du 11 juin 1888 sur la répartition des corps armés et des pionniers du landsturm suisse.

d) Enfin la loi nouvelle.

Et à cette occasion, nous nous permettrons de poser à qui de droit la question de savoir s'il ne serait pas plus simple et plus logique de profiter de la présentation du nouveau projet pour n'avoir qu'une seule loi et ordonnance sur le landsturm, laquelle reviserait en premier lieu, même à titre provisoire et d'urgence, celle du 11 juin 1888, absolument inexécutable.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

RÉUNION GÉNÉRALE DE 1892 A GENÈVE

La réunion générale trisannuelle vient d'avoir lieu conformément au programme publié dans notre dernier numéro, sauf en ce qui concerne le transport de Lausanne à Genève, qui n'a pu se faire en bateau à vapeur ensuite de la perturbation amenée dans le service du lac par le terrible accident du 9 juillet à Ouchy.

Environ 400 officiers de tous grades et de toutes armes se trouvaient rendus le samedi 30 juillet, à 3 h. 20, à la grande gare de Genève. Le cortège, promptement organisé, défila solennellement dès la cour de la gare à travers la ville richement pavoisée pour se rendre à La Treille. Là s'effectua la remise de la bannière par M. le colonel Feiss, président sortant, à M. le colonel Favre, Camille, président actuel. De beaux discours, chaleureusement applaudis, furent échangés à cette occasion.

Nous, qui vous apportons de Berne la bannière fédérale, a dit le colonel Feiss, nous sommes vivement touchés de la belle réception que nous ont faite les officiers genevois et la population tout entière. Nous remettons volontiers la bannière fédérale à la garde des officiers de l'antique cité de Genève, ville natale du général Dufour, ce

citoyen à la fois si conciliant et si ferme qui a su guider d'une main sûre le pays dans des jours difficiles. C'est sous les auspices de ce nom vénéré que nous remettons à Genève le drapeau du pays.

Les trois années pendant lesquelles les officiers bernois ont eu l'honneur de garder le drapeau de la Société suisse des officiers comptent parmi les plus importantes pour notre armée. Pendant cette période, MM. les conseillers fédéraux Hauser et Frey ont fait d'importantes propositions aux Chambres fédérales, propositions qui ont été acceptées non seulement par les Chambres, mais aussi par le peuple.

Le nouvel armement sera bientôt introduit dans toute l'élite, et l'armée l'apprécie hautement. L'ancien armement nous permettait de ne pas précipiter les choses et de prendre notre temps pour choisir un fusil répondant à toutes les exigences modernes. Les fortifications que nous avons construites et que nous construisons encore nécessitent de grandes dépenses, mais qui sont cependant peu de chose encore en comparaison de ce que d'autres pays font. Mais il est bon que notre population sache qu'il ne faut pas se fier trop à la sécurité que nous donnent les nouvelles fortifications, qui n'ont de valeur que si elles ont pour les défendre un peuple solide, qui est notre meilleur moyen de défense.

L'orateur aborde ensuite la question du jour, soit celle de notre neutralité. Nous ne voulons, dit-il, nous laisser entraîner du côté de qui que ce soit, et c'est pour cela que nous armons; si d'autres nations en venaient à déchirer les traités, et si en particulier les traités de 1815 n'étaient pas respectés, alors nous devrons être prêts à défendre notre honneur et notre indépendance. Peut-être les circonstances nous forceront-elles un jour à sortir de notre neutralité, mais aujourd'hui nous ne savons quel sera notre ami ou notre ennemi demain. Dans ces circonstances, nous devons d'autant plus être sur nos gardes et nous armer en vue des éventualités qui pourraient se présenter.

En quelques heures, nous sommes venus du centre de notre pays à l'une de ses extrémités. Notre patrie est petite par son territoire, mais elle sera toujours grande si nous savons rester unis au moment du danger. L'orateur a constaté les sentiments de bons Confédérés qui animent les Genevois et propose aux officiers de pousser un triple *hoch* en l'honneur de la ville natale du vénéré général Dufour.

De vigoureuses acclamations sont poussées en l'honneur de Genève. La canon tonne et la musique d'Elite joue le Sempacher-Lied. Le capitaine-adjudant H. Le Fort prend ensuite possession du drapeau, et le colonel Camille Favre répond, au nom du comité central de Genève, à M. le colonel Feiss, par un discours, aussi bien dit que fortement pensé, et écouté avec le plus vif intérêt.

Après avoir parlé des grands travaux accomplis en ces dernières années, l'orateur rappelle les souvenirs de la réunion des officiers de 1860, et mentionne les noms du général Dufour, des colonels Gautier, Aubert, Edm. Favre et Vaucher, qui ont pris une grande part à l'organisation de cette réunion. Grâce à nos Confédérés et au courage de ses magistrats, la vieille république de Genève, engloutie dans la grande tourmente du commencement du siècle, s'est ressaisie en 1814, et l'uniforme suisse, qui, en juin de cette année, a fait son entrée sur notre territoire, ne devait plus en sortir. Le souvenir de l'entrée libératrice des troupes fédérales dans Genève, en 1814, a été perpétué par une pierre encastrée dans une vieille tour qui dresse ses murs sur le rivage du Léman et à laquelle une tradition populaire attribue un âge plusieurs fois séculaire. L'attachement de Genève pour la Suisse durera plus longtemps encore; il ne périra jamais, sinon Genève ne serait plus Genève.

De tous les rangs des hourras nourris partent et la musique d'Elite joue l'hymne national. Les officiers vont accompagner le drapeau fédéral jusqu'au local de la Société militaire, puis se dispersent pour aller les uns prendre possession de leurs logements, et les autres assister à la réunion des délégués à l'Aula.

Le temps, menaçant depuis le matin, est devenu mauvais vers cinq heures; il a tonné, et la pluie s'est mise de la partie. A six heures, un violent coup de vent a causé passablement de dégâts à la décoration des rues. A la Corraterie, plusieurs perches garnies de drapeaux ont été renversées, ailleurs des tentes ont été arrachées, et les drapeaux qui couronnaient les tours de Saint-Pierre ont eu leurs hampes brisées.

L'assemblée des délégués était une séance essentiellement administrative. Le colonel Camille Favre présidait et soixante-quinze délégués y assistaient.

Après l'appel des délégués des sections, M. le lieut.-colonel Sarasin donne lecture du rapport du Comité central. Cette intéressante pièce, qui sera publiée plus tard officiellement, porte essentiellement sur quatre objets : l'activité des sections; l'initiative prise au sujet d'un chant national; la proposition de la section vaudoise à l'endroit des calomnies contre les Suisses renfermées dans les récents mémoires du général français baron de Marbot, enfin le prochain Vorort de la Société.

Les vues du Comité central sur les 1er et 2e points sont adoptées sans discussion.

Quant au 3e point, M. le colonel Secretan, rapporteur de la commission nommée ad hoc, lit un rapport que l'assemblée

écoute avec une attention soutenue. En voici quelques extraits, d'après la *Gazette de Lausanne*, en attendant la publication *in-extenso* de ce précieux document :

On sait que, dans ses *Mémoires*, récemment publiés, cet officier a dénigré systématiquement les troupes suisses toutes les fois qu'il daigne les mentionner dans ses récits des guerres d'Italie et d'Espagne et qu'en particulier, parlant de la campagne de Russie, il affirme les avoir vues fuyant devant l'ennemi dans la première bataille de Polotsk le 17 août 1812.

La section vaudoise de la Société des officiers ayant prié le comité central, sur la proposition de M. le colonel Ceresole, de soumettre cette accusation à une enquête, une commission composée de MM. les colonels Lecomte, Paul Grand et Secretan a été chargée de faire les recherches nécessaires à cet effet. Ces recherches, considérablement facilitées par la *Réponse* aux *Mémoires* du général Marbot déjà publiée par M. le colonel Lecomte dans la *Revue militaire* et éditée ensuite en une forte brochure, ont été faites par la commission avec le secours obligeant de M. Ed. Rott, secrétaire de la Légation suisse à Paris. Elles ont amené la commission à la conviction que les régiments suisses n'ont pas pris part au combat du 17 août à Polotsk.

Aucun document historique, officiel ou autre, ni français ni suisse, ne mentionne leur participation à la bataille. Il est établi qu'ils n'ont fait dans cette journée du 17 aucune perte en officiers et que la 9e division du 2e corps dont ils faisaient partie à été tenue en réserve, pendant toute cette journée, les Suisses étant aux remparts de la place. N'ayant pas été en contact avec l'ennemi, les Suisses n'ont donc pas pu fuir.

Au surplus, leur bravoure dans les journée d'octobre à Polotsk et en novembre sur la Beresina a été attestée de la manière la plus éclatante par leurs propres chefs, le maréchal Gouvion de Saint-Cyr et le général Merle, leur divisionnaire. La commission produit à ce propos deux documents dans lesquels le général comte Merle parle des « immortels faits d'armes » des Suisses à Polotsk et à la Beresina et déclare que s'il pouvait donner à chacun d'eux deux fusils il n'y manquerait pas. Ce qui amène M. le colonel Secretan à terminer comme suit son rapport :

« Le colonel Pfyffer, d'Altishofen, faisant le récit de la sanglante journee du 10 août 1792, à laquelle il avait assisté en combattant, a écrit ceci : « Il est une modestie de nation qui interdit à un Suisse » de faire l'éloge de la fidélité de ses compotriotes autrement que » par la relation des faits. » — Tenons-nous-y. Et quand le général de Marbot dit, en parlant des auxiliaires étrangers dans les armées de Napoléon, que les joindre aux troupes françaises c'était « affaiblir » un vin généreux en y mêlant de l'eau bourbeuse, » opposons-lui, pour ce qui concerne les Suisses, puisque nous ne parlons ici que

pour ceux-là, les louanges qu'ils ont recueillies de la part des plus grands capitaines et des plus grands souverains que la France ait connus, et cela en tous les temps, depuis celui où Louis XI faisait venir dans son château de Losches les vainqueurs de son cousin de Bourgogne pour qu'ils instruisissent les troupes françaises dans la tactique de « l'homme de pied, » — où Commines disait des Suisses qu'ils étaient « l'espérance de l'est; » — où Brantôme les appelle « ces dompteurs de rois; — où Montluc comptait sur ces enseignes Suisses pour « faire prouesse; » — où François Ier se disait « l'ami de cœur » des Cantons et les priait d'être les parrains du duc d'Angoulème; — où Henri IV, au matin de la bataille d'Arques, disait au colonel Gaspard Gallati : « Mon père, gardez-moi ici une pique, car je veux combattre en tête de votre bataillon; » — où Charles IX écrivait aux Cantons, après la bataille de Dreux, en parlant des levées suisses, « qu'il ne se peut dire que gens de guerre aient jamais rien fait de mieux; » — jusqu'au temps où le duc d'Aumale, traçant l'histoire des princes de Condé, salue en passant les Suisses : « ces » soldats héroïques, ces modèles de l'honneur et de la fidélité mili- » taire qui, pendant plus de trois cents ans, ont mélé leur sang au » nôtre sur tous les champs de bataille. »

« Ne nous émouvons donc pas outre mesure de ce qu'a écrit le général de Marbot et disons-nous qu'une infanterie qui a, dans ses états de service, Grandson, Morat, la Bicoque, Pavie, Marignan, Dreux, Maux, Ivry, Arques, le 10 août 1792, Polotsk et la Beresina, peut se passer de l'approbation d'un écrivain, plus captivant lorsqu'il raconte ses brillants exploits à la tête de ses escadrons, qu'autorisé lorsqu'il juge autrui. »

L'assemblée, sur proposition chaleureusement motivée de M. le colonel Ceresole, a chargé le Comité central de faire lire ce rapport à l'assemblée générale de lundi, en vue de le faire transcrire *in extenso* dans le procès-verbal de la séance et de prendre des mesures pour qu'il reçoive une publicité suffisante.

En ce qui concerne le choix du Vorort pour l'exercice de 1893-95, la section de Bâle a été proposée et ses délégués ont accepté sous réserve; mais aucune décision définitive n'a encore été prise. Le Comité central reçoit des pleins-pouvoirs pour désigner le prochain Vorort, si Bâle n'accepte pas.

On passe aux questions de finances. Le major Picot constate la fortune de la société en augmentation de 6,710 fr. sur l'exercice précédent ; sur proposition de M. le lieut.-colonel Colomb, vérificateur des comptes, ceux-ci, ainsi que le rapport financier avec projet de budget, sont adoptés.

Le rapport financier est conçu en ces termes :

Depuis le rapport que le Comité central a eu l'honneur de vous présenter, lors de la dernière Assemblée des délégués, au mois de novembre dernier, la situation financière de notre Société ne s'est pas sensiblement modifiée.

Le bilan au 30 juin 1892 donne un actif net de 50,403 fr. 25 cent., dont 48,330 en obligations cantonales ou municipales, et 2,073 fr. 25 en espèces. Il y a donc une augmentation de 3,383 fr. 60 cent. sur le bilan provisoire arrêté au 15 novembre 1891, que nous avons soumis en dernier lieu.

Ce bénéfice sera cependant absorbé en grande partie par les frais nécessités par la présente assemblée et par le paiement des subventions annuelles aux journaux, paiement qui se fait généralement en automne.

Nous devons signaler une réelle amélioration dans le règlement des contributions des sections à la caisse centrale. Alors que, dans les années précédentes, nous avions beaucoup de peine à obtenir ce paiement de certaines sections avant la fin de l'année, nous avons pu recouvrer cette année la presque totalité des contributions dans le premier semestre; actuellement, trois sections seulement sont en retard, dont deux, il est vrai, figurent parmi les plus importantes.

Le montant des contributions encaissées pour 1892 s'élève à 3664 fr. pour le premier semestre. Nous avons reçu dans le courant du mois de juillet 198 fr. et il reste à percevoir une somme d'environ 1,100 fr.

Le montant total des contributions de 1892 sera donc de	4,758	fr. environ.
Celui de 1891 a été de	4,602	»
et celui de 1890 de	4,616	»

En dehors des contributions des sections, nous percevons chaque année le revenu de nos capitaux.

Il sera en 1892 de 1,674 fr. 60 environ, dont 837 fr. 30 sont déjà encaissés.

Nous avons eu cette année une recette extraordinaire consistant dans le remboursement d'une somme de 1,000 fr. qui nous a été fait, au mois d'avril 1892, par l'Artillerie Collegium à Zurich. Cette somme avait été accordée en 1883 par notre caisse à cette société pour aider à la publication d'un travail historique à laquelle il n'a pu être donné suite.

Les dépenses de la Caisse centrale consistent en premier lieu en une subvention annuelle de 3,000 fr., qui est faite à quatre journaux militaires, soit 1,000 fr. à la *Revue militaire;* 1,000 fr. à l'*Allg. schweizerische Militär-Zeitung;* 500 fr. à la *Zeitschrift für Artillerie und Genie;* et 500 fr. aux *Blätter für Kriegs-Verwaltung.*

Elles comprennent en outre les indemnités de transport aux délégués et commissions, les frais d'impression et de traduction des pro-

cès-verbaux des assemblées de délégués, diverses subventions à des travaux spéciaux d'ordre militaire et enfin des frais d'administration que nous cherchons à réduire au strict nécessaire.

Votre Comité central a cru devoir, cette année, suivant en cela l'exemple de celui qui l'avait précédé, voter une subvention de 1,000 fr. au Comité d'organisation de la réunion générale. Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation de cette décision.

En résumé, la situation financière de notre Société est normale et nous bouclons chaque année avec un léger boni. Le Comité sortant de charge pourra, nous l'espérons du moins, remettre au nouveau Comité un actif plus fort que celui qu'il a reçu lui-même. Nous n'en devons pas moins agir avec une grande prudence avant de voter de nouvelles dépenses, car sans cela ce boni pourrait très facilement se transformer en déficit.

Genève, 30 juillet 1892.

Compte de Caisse du 1er janvier 1890 au 30 juin 1892.

RECETTES

Solde en caisse			Fr.	2,692 95
Contributions des sections			»	14,877 —
Intérêts du capital			»	3,685 40
Versement de l'Artillerie Collegium à Zurich			»	1,000 —
Souscriptions au Monument Guillaume-Tell			»	1,047 —
Vente de titres			»	1,950 10
Total des recettes,			Fr.	25,252 45

DÉPENSES

Subventions aux journaux			Fr.	6,000 —
Subventions diverses :				
Au IIIe Militärreiten à Bienne	Fr.	150 35		
A M. le colonel Schumacher, impression de son travail	»	500 —		
Au Comité d'organisation de l'Assemblée de 1892	»	1000 —	»	1,650 35
Au Monument Guillaume-Tell, souscription de la Caisse centrale	»	500 —		
Versements des souscriptions des sections	»	1047 —	»	1,547 —
Frais de l'assemblée des délégués			»	880 75
Impressions			»	2,090 70
Administration et divers			»	1,183 40
Achat de titres			»	9,827 —
Solde en caisse			»	2,073 25
Total des dépenses,			Fr.	25,252 45

Bilan au 30 juin 1896.

Fonds publics		Fr.	48,330 —
Solde en caisse		»	2,073 25
Ensemble,		Fr.	50,403 25
La fortune de la Société était au 31 décembre 1889 de . .	Fr. 46,100 45		
Moins : contributions non rentrées et coupons non encaissés	» 2,407 50	Fr.	43,692 95
Elle était au 30 juin 1892 de		»	50,403 25
Augmentation,		Fr.	6,710 30

Projet de budget pour 1893-1895

RECETTES

Cotisations des sections	Fr.	13,800 —
Revenu des capitaux	»	4,800 —
Total des recettes,	Fr.	18,600 —

DÉPENSES

Subventions aux journaux	Fr.	9,000 —
Prix pour concours	»	1,500 —
Subventions diverses	»	2,000 —
Impressions, traductions, frais généraux . .	»	2,300 —
Transport des délégués et commissions . .	»	1,800 —
Imprévu et solde à nouveau	»	2,000 —
Total des dépenses,	Fr.	18,600 —

Vient ensuite, suivant l'ordre du jour, le rapport du Jury des travaux. M. le colonel Lecomte, président du jury, donne lecture du rapport ci-après, dont les conclusions sont adoptées :

En date du 31 janvier 1891, le Comité central a émis la circulaire ci-après concernant les

Sujets de concours pour 1892/92 :

La Société des officiers de la Confédération suisse met au concours les questions suivantes :

1. Histoire de la campagne de 1800, spécialement en ce qui concerne la Suisse et ses environs immédiats.

2. Etude des conséquences tactiques de l'adoption du fusil de petit calibre et de la poudre sans fumée.

3. Etude stratégique, tactique et technique de la partie inférieure de la vallée du Rhône entre Martigny, St-Maurice et le lac Léman.

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er mars 1892 au Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse, à Genève.

Ils devront être désignés par une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, laquelle renfermera le nom et l'adresse de l'auteur.

Une somme de 1500 francs pourra être employée à récompenser les meilleurs travaux présentés. Sa répartition totale ou partielle sera déterminée par la Société, sur la proposition du jury, dans l'assemblée qui sera tenue dans l'été 1892.

Genève, le 31 janvier 1891.

Au nom du Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse : Le vice-président, Th. TURRETTINI, lieut.-col. Le secrétaire, Henri LE FORT, capitaine.

En date du 3 mars 1892, le Comité central a transmis au Jury, soit au président soussigné, les mémoires reçus, en gardant par devers lui les enveloppes cachetées qui renferment les noms des auteurs.

Ces mémoires sont au nombre de dix, dont huit sur la IIe question, deux sur la Ire question et point sur la IIIe.

Cette disproportion dans l'attraction exercée sur nos officiers par les diverses questions mises au concours, d'où ressort le peu de faveur qu'a rencontré le n° I et l'insuccès qu'a eu le n° III, ont causé quelque étonnement. En effet, ces deux dernières questions étaient susceptibles d'un haut intérêt scientifique, non seulement en elles-mêmes, mais par suite de certains rapports qu'elles offraient, au point de vue suisse, avec les éventualités des temps présents. Par là se présentait tout naturellement l'occasion de développer des considérations politico-militaires et stratégiques qui n'auraient manqué ni d'actualité ni d'attrait.

Le Jury des travaux, après s'être entendu sur la répartition de sa besogne dans une séance préliminaire à Lausanne le 6 février 1892, et s'être complété par l'adjonction de M. le colonel divisionnaire Schweizer, en remplacement de M. le colonel Isler, Pierre, qui n'avait pu accepter, s'est mis aussitôt à l'œuvre. Il a examiné et apprécié les mémoires d'abord par circulation et correspondance, puis dans deux séances, une à Berne le 13 juin 1892, l'autre à Lausanne le 29 juillet. Dans celle du 13 juin, il a désigné deux rapporteurs, soit un pour chaque question traitée : pour la Ire, le président soussigné ; pour la IIe, M. le col.-div. Schweizer.

Vous allez entendre, Messieurs, la lecture de ces deux rapports.

Auparavant, il est nécessaire de vous soumettre quelques renseignements sur l'ensemble, d'où découleront aussi quelques vœux pour l'avenir.

Des dix mémoires reçus, sept sont en allemand, trois en français, point en italien. A l'occasion de cette classification par langue, nous considérons comme un devoir, surtout siégeant à Genève, de constater que les travaux en français sont bien inférieurs, de fond et de forme, aux travaux en allemand, tout en étant la moitié moins nombreux... Pourquoi cette infériorité si marquante ?... Pourquoi ?... Sujet de graves réflexions que nous recommandons aux officiers de la

Suisse romande, espérant qu'ils y trouveront en tout cas un noble stimulant et qu'ils s'efforceront de reprendre un peu de feu sacré pour un autre concours ! C'est le vœu vif et sincère du Jury unanime.

Un autre vœu, tout de forme et qui paraîtra un peu terre à terre à ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'expérimenter pratiquement son utilité, s'adresse à tous ou presque tous. Il tend à ce que les futurs mémoires soient soumis à un modèle de confection uniforme, nous voudrions presque dire règlementaire, cela afin de faciliter soit leur conservation en bon état, soit la tâche des membres des Comités et du Jury qui ont à les manier, à les lire et annoter, à se les transmettre et à les faire circuler par la poste. On ne se doute pas des efforts que les lecteurs ont dû faire pour garder intacts quelques-uns de ces mémoires, écrits sur des feuilles plus ou moins volantes, de formats divers et pas toujours bien paginés, ou sur des cahiers légers et non cousus ; les uns sans marges et mal écrits ; d'autres de format immense, sorte d'immeubles demandant de longs apprêts et des pupitres ad hoc pour être lus et compulsés avec l'attention qu'ils méritaient. On parerait à ces divers inconvénients et l'on aiderait à la comparaison des mémoires entr'eux en prescrivant, ou mieux, en établissant un modèle uniforme de cahiers à mettre en vente dans quelques magasins en Suisse, qui serait, par exemple, analogue aux mémoires numéros 3, 5, 6 (de la numérotation chronologique en rouge), c'est-à-dire sur bon papier, petit in-folio, cartonné, avec marges convenables, etc.

Cela dit, entrons en matière sur chaque série de mémoires, en commençant par ceux de la Ire question : *Histoire de la campagne de 1800, spécialement en ce qui concerne la Suisse et ses environs immédiats.*

Des deux mémoires reçus, *En Avant* et *Ariane,* aucun n'a été jugé apte à recevoir un premier prix.

Mais le mémoire *En Avant* est notablement supérieur à l'autre.

Le mémoire *En Avant,* en allemand, forme un joli cahier petit in-folio de 226 pages, dont 161 de récit, le reste d'avant-propos, de notes, d'annexes, de biographies, avec 4 cartes ou plans ; le tout fort bien écrit, soigneusement divisé et subdivisé ; en somme d'une forme très convenable, qu'on pourrait recommander comme spécimen pour la confection des futurs mémoires, moyennant une couverture en cartonnage au lieu d'une simple feuille de papier bleu.

La matière du cahier est répartie sous dix rubriques, qui sont :

1° Un *avant-propos*, de 8 pages, donnant entr'autres l'indication des nombreuses sources auxquelles l'auteur a puisé.

Viennent ensuite six chapitres plus spécialement historiques, savoir :

2° Une *introduction*, en 25 pages, qui décrit l'état de l'Europe en

1800 et donne la situation des armées alors en présence en Allemagne, en Suisse et en Italie.

3° Un chapitre n° I sur les *combats autour de Gênes*, en 30 pages.

4° Un chapitre n° II, aussi en 30 pages, intitulé *Marengo*, où sont racontés non seulement la fameuse bataille, cela en très bons termes, mais aussi le passage du St-Bernard, malheureusement un peu trop écourté.

5° Un chapitre n° III, rapportant en 37 pages les *combats sur le Danube.*

6° Un chapitre n° IV, 20 pages, relatant la campagne et bataille de *Hohenlinden.*

7° Un chapitre n° V, aussi en 20 pages, sur la *campagne d'hiver en Italie.*

8° Des *notes,* en 26 pages, se rapportant à diverses pages du texte des chapitres sus-mentionnés.

9° Un *tableau chronologique comparatif* des principaux faits militaires en Italie et en Allemagne pendant les années 1800 et 1801, 7 pages.

10° Des *notices biographiques,* en 24 pages, sur 46 généraux des divers belligérants.

De plus, figurent en annexes deux cartes générales (atlas Stieler), dont une pour la campagne de l'Italie supérieure et une pour celle de l'Allemagne du Sud ; un plan de Marengo au 25,000e et un de Hohenlingen au 50,000e.

Ces données de simple statistique montrent que le mémoire *En Avant* représente une somme très grande de labeur.

La qualité est-elle à la hauteur de la quantité ?... Pas tout à fait, bien qu'elle ne soit pas sans mérite.

L'auteur a certainement fait une étude approfondie de son sujet, tel qu'il se l'est représenté. Il en embrasse l'ensemble et il l'a traité dans un style sobre, clair, avec des développements qui dénotent de la culture et des connaissances militaires étendues. Mais a-t-il donné aux diverses parties du sujet et au point de vue national suisse la mesure convenable ? On peut en douter... La partie *suisse* est trop sacrifiée à la partie *étrangère.*

Le rôle de la Suisse, au milieu de cette double campagne le long et au travers de son sol, ses prestations lors de la marche des deux armées de réserve en mai et septembre, le concours des auxiliaires suisses, par exemple de la brigade helvétique von der Weid, aux opérations de Bonaparte, les expéditions mêmes à travers les cols du St-Bernard et du Splügen, etc., tout cela ne compte guère que comme accessoires, tandis que les batailles de Marengo et de Hohenlinden et le passage du Rhin près d'Embrach figurent au premier plan. Il semble que c'est précisément l'inverse qu'on aurait dû attendre d'un travail soumis à un concours d'officiers suisses.

Cette imperfection fondamentale dérive d'une autre au début. Les sources qui sont énumérées dans l'avant-propos, bien que nombreuses, sont incomplètes et présentent même des lacunes assez graves. Les documents officiels fournis par les archives, tant fédérales que cantonales et communales, n'ont pas été suffisamment honorés. Peut-être aussi quelques traditions locales auraient-elles pu être recueillies sur les passages du St-Bernard et du Splügen et mettre au jour d'instructifs renseignements. Diverses collections de publications suisses, les archives de la Société d'histoire de Fribourg, par exemple, auraient été avantageusement consultées. On y eût trouvé entr'autres des souvenirs intéressants d'un acteur bien placé pour parler de la campagne d'Engadine, du général de Gady, alors aide-major au régiment suisse-autrichien Bachmann. Ont encore manqué à l'auteur, les importants mémoires de Marmont, qui commandait l'artillerie au passage du St-Bernard et du fort de Bard.

Dans la collection des biographies, quelques mots sur le célèbre archiduc Charles, complètement oublié, n'eussent pas été superflus, non plus que les derniers renseignements publiés sur la vie de Napoléon (par le général Jung) et de quelques autres généraux.

Enfin, çà et là, il y a des appréciations discutables. Celle, par exemple, de la note 3 aux pages 177-180, sur la prétendue lâcheté de Rovéréaz, peut paraître un peu partiale, en tout cas bien sévère. D'autre part, il n'y a rien de neuf ni d'original, soit dans l'ensemble, soit dans les détails.

Par ces divers motifs, le Jury n'a pu accorder au mémoire *En Avant,* un premier prix. Mais en raison surtout du travail considérable et soigné que l'auteur a réellement fourni, il lui décernerait un 2e prix, de fr. 300, estimant d'ailleurs qu'avec quelques compléments et retouches, ce mémoire serait digne d'être livré à la publicité sous les auspices de la Société des officiers.

Mémoire *Ariane,* en français, 295 pages, en feuilles détachées, dont 280 in-folio, 15 in-4, plus 9 annexes (4 cartes et 5 portraits) arrivées postérieurement, soit le 24 mai.

Le mémoire s'ouvre par une préface de 4 1/4 pages, comprenant, en tête, une liste de 35 *ouvrages consultés.* On remarque tout d'abord qu'à cette liste manquent plusieurs sources de premier ordre, à savoir entr'autres les mémoires de Masséna, de Soult, de Marmont, de Macdonald, de Gady, les ouvrages de l'archiduc Charles, de Miliutin, de Thiers, de Jomini, et maintes autres publications connues.

Après la préface viennent *six chapitres,* dont quatre plus spécialement historiques.

Le chapitre Ier, en 30 pages, jette un coup-d'œil général sur la situation de l'Europe au commencement de l'année 1800 et sur les armées en présence.

Le chapitre II, en 40 pages, commence son titre par ces mots « Plan d'opérations de l'armée de réserve en formation à Dijon », termes tout à fait impropres dans un tel assemblage. A côté de trop nombreux hors d'œuvre d'histoire et de géographie anciennes et de citations littéraires, même en vers, de Nicod, poète de petite célébrité, ce chapitre contient un récit assez détaillé du passage du St-Bernard ainsi que des indications pour le compléter.

Le chapitre III, en 43 pages, s'occupe de la campagne du Vorarlberg et des régiments suisses-autrichiens. Il renferme quelques utiles renseignements, mais on y a signalé aussi des erreurs et des lacunes qui eussent été évitées si l'auteur n'avait pas négligé les sources spéciales, notamment les souvenirs déjà cités du général de Gady.

Le chapitre IV, en 30 pages, parle de la seconde armée de réserve sous Macdonald et du passage du Splügen. C'est un des meilleurs, et il aurait pu avoir une valeur supérieure encore si l'auteur avait connu plus tôt les souvenirs récemment publiés du maréchal Macdonald. Il n'a pu les utiliser qu'au dernier moment, et il se borne à en citer quelques passages en post-scriptum dans ses annexes détachées et attardées.

Le chapitre V décrit, en 34 pages, les « charges que l'entretien de l'armée française fit peser sur la Suisse entière pendant l'année 1800. » Il reproduit un grand nombre de chiffres et documents officiels, dont plusieurs fort instructifs. Bien que déjà en partie connus, ils sont toujours bons à rappeler. Leur publication pourrait avoir son utilité pour la génération actuelle.

Le chapitre VI décrit, en 30 pages, les mesures prises par les autorités supérieures helvétiques pour la *création d'une force armée*. On y trouve, comme au précédent chapitre, un grand nombre de pièces tirées des archives fédérales ou de publications plus ou moins récentes, qui ont de la valeur au point de vue historique.

Ces six chapitres sont suivis d'un chapitre final, ou plutôt d'un appendice intitulé : « Fragments d'histoire suisse en 1799. Etude sur les régiments suisses au service autrichien en 1799 » et placé sous la devise : « Non multa sed multum ». Ces « Fragments » que l'auteur annonce comme « puisés dans des documents et archives » inédits pour la plupart », se terminent par d'intéressantes données sur les régiments suisses, dont plusieurs sont empruntées aux mémoires du colonel Rovéréaz.

Tel est en résumé le contenu de *Ariane*. Au fond, c'est moins un mémoire sur la campagne de 1800 qu'une étude préliminaire et une collection de matériaux en vue de la confection d'un tel mémoire.

Quant à la forme, elle est au dessous de toute appréciation. C'est plutôt un brouillon de *copie* pour intelligents et soigneux imprimeurs, qu'une rédaction à offrir à un Comité d'officiers supérieurs.

En conséquence, le Jury ne peut pas accorder de prix à *Ariane*.

Mais, vu la somme de recherches étendues et de compilations laborieuses qu'il a dû coûter à l'auteur, nous proposons de lui allouer une gratification de 100 francs, ce qui l'encouragera sans doute à donner à son travail, surtout s'il entend le publier, tout le soin de finissage nécessaire.

IIme QUESTION.

(Rapport de M. le colonel divisionnaire Schweizer.[1]*)*

Des deux rapports dont vous venez d'entendre la lecture, il résulte que sur les dix mémoires examinés par le Jury, sept sont récompensés et un mentionné.

Les 1500 francs affectés aux récompenses seraient répartis comme suit :

1°	Au mémoire : *Das Wort ist frei; die Tat ist Stumm, der Gehorsam blind*, un 2e prix,	Fr. 400
2°	A *En Avant*, un 2e prix,	» 300
3°	*Mehr Feuer beim Angriff.* / *Mit Gott zum Sieg für Freiheit, Recht u. Vaterland.* / *Ultra posse nemo obligatur.* *ex æquo*, à chacun un 3e prix de fr. 200,	» 600
4°	A *Wir lieben u. schützen dich Helvetia !* une mention honorable avec	» 100
5°	A *Ariane*, une gratification	» 100
6°	*A nouvelles armes, toujours le même homme*, mention	—
	Total,	Fr. 1500

Lausanne, 29 juillet 1892.

Le Jury des travaux 1891/92 : Signatures des colonels :
LECOMTE, président (pour lui et pour le colonel TECHTERMANN), LOCHMANN, SCHWEIZER, v. ELGGER.

N.-B. — Les enveloppes cachetées recouvrant les noms des auteurs ne seront ouvertes qu'à l'assemblée générale.

A partir de huit heures et demie, de nombreuses voitures ont amené les invités au Bâtiment électoral, dont la splendide décoration faisait grand effet à la lumière des lampes électriques et des lustres.

Le bal a été splendide. Un millier de personnes y ont pris part. Les toilettes étaient aussi élégantes que brillantes; une grande cordialité et une vive animation n'ont cessé de régner pendant toute la nuit. L'orchestre était excellent; la décoration des salons et la parfaite organisation du service font honneur au comité.

[1] Ce rapport, en allemand, lu par M. le col. v. Elgger, sera publié ultérieurement en français.

Dimanche matin, une centaine d'officiers ont assisté au culte protestant, à Saint-Pierre, où l'aumônier Martin et le pasteur Doret ont officié, et une cinquantaine au culte catholique romain. Un seul officier, dit le *Journal de Genève,* a participé au culte catholique national, à Notre-Dame.

Puis il y a eu les séances des différentes armes, dans lesquelles ont été traitées diverses questions purement militaires.

La *Tribune de Genève* en fait le compte-rendu ci-après :

A *l'infanterie,* c'est M. le colonel Coutau qui présidait.

L'ordre du jour portait la discussion sur cette question : le train, les pionniers et le personnel sanitaire doivent-ils faire partie intégrante du bataillon? M. Coutau a donné connaissance d'un avant-projet de message et de loi dû au chef d'arme de l'infanterie, M. le colonel Feiss. La création des corps d'armée et le nouvel armement auront forcément pour conséquence, dans un délai plus ou moins rapproché, la réorganisation de l'armée entière. Il est notamment question de substituer à la répartition actuelle en élite, landwehr et landsturm la division en élite, réserve, landweher et landsturm. Le bataillon sera porté de 774 à 1000 hommes, de manière à devenir égal en nombre à ceux des Etats voisins. Les capitaines devraient être montés. Les pionniers et le train seraient attribués au régiment. Il serait créé des appointés d'infanterie.

A la discussion, ont pris part MM. les colonels Feiss, de Elgger et Secretan.

M. le colonel Ceresole a attiré l'attention sur l'état de la législation militaire au point de vue des textes. La loi de 1875 n'est plus composée, grâce aux nombreux changements intervenus depuis cette époque, que de trous et de lambeaux. Cet état de choses est de nature à donner au public suisse et étranger des idées souvent très fausses de notre organisation. La résolution suivante a été en conséquence adoptée :

« L'assemblée exprime le vœu que la réorganisation de l'infanterie, sur les bases du projet, soit menée de front avec la révision générale de notre organisation militaire. »

L'assemblée générale de lundi matin s'est rangée à cette manière de voir.

Artillerie. Présidence de M. le lieutenant-colonel Turrettini, qui a fait une très intéressante communication sur le matériel de l'avenir, le canon à tir rapide. Après discussion, il est décidé de soumettre à l'assemblée générale de lundi les deux *desiderata* suivants : 1. Introduction dans l'artillerie de campagne du canon à tir rapide ; 2. Désir de voir appeler les officiers d'artillerie à des écoles d'infanterie (ce dernier sur la proposition de M. le lieutenant-colonel Dufour).

Au banquet, M. le lieut.-colonel d'artillerie Dufour a fait l'histori-

que de la coupe de l'ancien bataillon d'artillerie et procède à la suspension d'une nouvelle médaille d'or, celles des rois des abbayes d'artillerie ; il a porté son toast aux anciens officiers, représentés par M. le major Empeyta et M. le lieutenant Coutau.

Cavalerie. Présidence de M. le colonel Wille, chef de l'arme.

On a entendu un travail de M. le capitaine Schau sur la question de la fourniture des chevaux de service aux officiers et, après une brève discussion, on a adopté des résolutions demandant à la Confédération d'allouer tous les six ans des subsides aux officiers pour leurs chevaux, de les mettre sur le même pied que la troupe pour l'achat des chevaux et de leur allouer des subsides pour leur entretien. Le colonel Wille a ensuite donné d'intéressants renseignements sur le nouveau fusil de cavalerie. Le modèle proposé est trop long et trop lourd et on est en train de fabriquer de nouveaux modèles qui seront remis à l'essai aux recrues. On se propose de se servir d'aluminium pour toutes les garnitures, enfin d'en diminuer le poids.

Génie. Présidence de M. le lieutenant-colonel Perrier (Neuchâtel) qui a adressé des remerciements au chef de l'arme, le colonel Lochmann, qui s'est occupé de la suppression des pionniers d'infanterie.

M. le colonel Lochmann expose les plans de réorganisation des pionniers d'infanterie, qui formeraient alors une seconde compagnie de sapeurs, et d'organisation des pionniers du génie, dont la section des chemins de fer serait smpprimée. Pour la direction des travaux techniques que l'infanterie est appelée à exécuter (fortification du champ de bataille, mise en état de défense des localités) l'officier de pionniers resterait attaché à l'état-major de régiment.

M. le major Cartier a lu un très remarquable rapport sur l'organisation de l'équipage de pont. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Les pionniers d'infanterie seront fusionnés avec les sapeurs du génie pour former avec eux un demi-bataillon de sapeurs par division, composé de deux compagnies. Les sapeurs, étant combattants au premier chef, recevront outre leur instruction technique, la même instruction générale que l'infanterie. Les compagnies de sapeurs auront les mêmes effectifs et les mêmes cadres que les compagnies d'infanterie. Malgré la suppression des pionniers d'infanterie, il serait désirable de conserver un officier du génie à l'état-mjor du régiment.

2. L'équipage de pont du corps d'armée sera composé de deux compagnies de pontonniers d'élite sous le commandement d'un officier supérieur du génie (major ou lieutenant-colonel).

Administration. Il a été décidé que le travail primé au concours ouvert par la Société suisse des officiers d'administration paraîtra dans les *Blœtter für Kriegsverwaltung*. Il a été émis le vœu que ce

journal publie dans les deux langues les plus importants de ses articles de fond.

Une modification statuaire fait coïncider la nomination du comité central et la réunion générale de la Société des officiers d'administration avec le Vorort de la Société des officiers de la Confédération.

Justice militaire. Présidence de M. le lieutenant-colonel Albert Dunant. M. le capitaine David Moriaud-Brémont a rapporté sur la première question soumise à l'examen des officiers. Il conclut à ce que les miliciens qui, hors du service, mais à propos d'affaires de service, se rendent coupables d'injures, de calomnies, de menaces ou de voies de fait envers leurs supérieurs soient justiciables de la justice militaire.

M. le premier lieutenant Albert Maunoir a présenté ensuite un rapport détaillé sur la question des peines du futur code pénal militaire, et l'assemblée a estimé, comme lui, qu'il y avait lieu de conserver deux genres de peines, suivant la gravité des délits, et de laisser une latitude toujours plus grande aux juges chargés d'appliquer les peines, en ne fixant dans le code que le maximum sans minimum.

M. le premier lieutenant Emery, de Lausanne, a formulé ensuite deux propositions, dont la première seulement, qui a pour but de réclamer une révision de la comptabilité et des indemnités de route pour la justice, a été adoptée, tandis que la seconde, concernant l'armement des officiers de justice, n'a pas été prise en considération.

Troupes sanitaires. Présidence de M. le colonel Albrecht (Thurgovie). M. le major Bovet a lu un rapport sur l'effet des nouvelles armes à feu portatives au point de vue de l'organisation du service sanitaire dans la première ligne de combat.

Les nouveaux fusils sont avantageux au point de vue chirurgical en ce qu'ils favorisent la conservation des membres blessés et le traitement des plaies par l'antisepsie, et exposent moins aux hémorragies que les anciennes armes. En revanche, ces nouvelles armes sont dangereuses par leur puissance, la rapidité et l'exactitude de leur tir, leur trajectoire plus tendue, leur portée plus grande, leur force de percussion et de pénétration.

L'artillerie devient aussi de plus en plus meurtrière, et il est probable que le nombre des blessés augmentera dans de notables proportions et que les brancardiers eux-mêmes seront plus exposés que par le passé. C'est à quinze cents mètres derrière la ligne de feu qu'il faudra placer les lieux de pansements.

M. le colonel Kummer a attiré l'attention sur la nécessité de l'organisation de grands approvisionnements de matériaux de pansements antiseptiques. Il propose de les organiser et de les renouveler à l'instar des dépôts d'approvisionnement alimentaire.

M. le colonel Albrecht a lu encore un rapport sur l'organisation du service sanitaire dans le service territorial et d'étapes.

Ces diligents travaux furent suivis des banquets et autres festivités annoncés. La réception chez M. le lieutenant-colonel William Favre, à la Grange, a été particulièrement brillante. 1500 personnes y participaient.

La principale attraction de cette réunion consistait en un carrousel d'officiers.

A trois heures et demie, le groupe équestre débouche sur la pelouse centrale, précédé de la musique des cadets.

Les cavaliers sont vêtus du costume de dragons du 16e siècle, les Bernois en bleu et les Genevois en rouge.

L'escadron, fort de 24 hommes, en tête duquel marchent quatre porte-fanions, vient se ranger en ligne devant l'assistance pour saluer, puis les évolutions commencent. Toutes les marches et contre-marches, les mouvements tournants, le double quadrille, sont exécutés avec une précision merveilleuse. On sent qu'on se trouve en présence de cavaliers consommés. Du reste, les assistants ont exprimé à plusieurs reprises leur satisfaction par des bravos enthousiastes. Les cavaliers méritent les plus vives félicitations et particulièrement M. le capitaine Bellamy, qui dirigeait les manœuvres. En effet, c'est grâce à la persévérance de ce dernier qu'un aussi brillant résultat a été obtenu.

La partie musicale était tenue par le corps de musique de Landwehr, la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers et la Musique des cadets, qui jouaient alternativement les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Enfin, un bal champêtre sur un plancher construit *ad hoc* et conduit par l'orchestre a terminé cette brillante réunion.

Le soir de dimanche, la fête de nuit dans la rade a obtenu le légitime succès habituel à ce genre de réjouissance, lorsque le temps est beau.

Au Jardin anglais, où l'Harmonie nautique, sous la direction de M. Bonade, donnait un concert, l'assistance était des plus nombreuses. Il était presque impossible de circuler dans les allées; des milliers de curieux étaient massés sur les quais, sur le pont du Mont-Blanc, et particulièrement au quai du Léman, où le corps de Musique d'Elite, dirigé par M. Bergalonne, donnait un concert gratuit.

De nombreuses embarcations illuminées sillonnaient le port; on remarquait quelques décorations fort originales. Le feu d'ar-

tifice, augmenté par l'éclat des fusées lancées depuis le Kursaal, a été très brillant; l'illumination et l'embrasement de la rade ont produit un effet imposant.

La journée de lundi a été non moins marquante.

A l'Assemblée générale, le morceau de fond était la conférence de M. le colonel de la Rive, chargé d'expliquer les merveilles de formation de nos 4 corps d'armée laissant en l'air 350 mille hommes de landwehr et de landsturm. Moyennant quelques hérésies très gentiment tournées, l'honorable conférencier s'est acquitté avec distinction de sa tâche épineuse, que nul d'ailleurs n'entendait lui compliquer, puisqu'il s'agit surtout de populariser la loi, *lex insana sed lex.*

Mais par cette conférence, ainsi que par celle de l'infanterie, on a appris que pour aider à populariser la nouvelle création, il faudra porter les bataillons de 774 hommes à 1000 hommes, monter les chefs de compagnies, réduire à 8 nos 16 brigades de landwehr, augmenter le nombre des batteries de campagne, transformer les compagnies de guides en escadrons de cavalerie divisionnaire; refondre nos trois classes actuelles de troupes en quatre classes, ce qui ferait revenir à l'ancienne réserve fédérale moitié de l'élite, dont on a tant médit à juste titre lors de l'élaboration de 1874; enfin, pour le bouquet, remanier toute notre organisation actuelle.

A ce taux, n'eût-il pas été plus aisé et certainement plus profitable de garder nos 8 unités divisionnaires élevées à la force et au titre de corps d'armée que d'aboutir aux quatre lourds corps actuels avec tous les « compléments indispensables » en dedans et au dehors dont il faut les doter pour les rendre viables?

A M. le colonel de la Rive succède M. le colonel Secretan, qui donne lecture du rapport cité plus haut de la Commission chargée d'examiner les calomnies des Mémoires Marbot contre les Suisses.

Cette lecture a eu le même succès et les mêmes résultats que le samedi en présence des délégués. L'assemblée unanime s'est associée aux protestations patriotiques du colonel Secretan.

Au nom du Jury des concours, M. le colonel du génie Lochmann proclame les résultats votés à la réunion des délégués, mais en y ajoutant les noms des lauréats, dont les enveloppes cachetées viennent d'être ouvertes.

Ces lauréats sont :

1° Mémoire *Das Wort ist frei*, etc., un 2e prix, 400 fr. Lieut. d'artillerie *Emile Sonderegger*, à Hérisau.

2° Mémoire *En avant*, un 2e prix, fr. 300. Lieut. d'infanterie *R. Günther*, Zurich.

3° *Ex æquo*, trois 3es prix de 200 fr. chacun aux trois mémoires :
Mehr Feuer etc. Lieut.-colonel *Staübli*, Berne.
Mit Gott etc. Capitaine instructeur *Kindler*, de la IVe division.
Ultra posse etc. Capitaine d'artillerie *Habicht*, Schaffhouse.

Au mémoire *Wir lieben und* etc., une mention honorable et 100 fr. Lieut. d'infanterie *Vorbrodt*, Zurich.

A *Ariane*, une gratification de 100 fr. Capitaine instructeur *Boillot*, IIe division.

A *Nouvelles armes* etc., une mention, capitaine *Baatard*, à Genève.

Après communication des vœux des réunions d'armes de la veille, M. le président du Comité central annonce que celui ci a fait déposer une couronne sur la tombe de feu M. Hertenstein, conseiller fédéral à Berne, et sur celle de M. le colonel Pfyffer, à Lucerne. L'assemblée a décidé de déposer également une couronne de laurier au pied du lion de Lucerne, à l'anniversaire séculaire du massacre des gardes suisses de Louis XVI, le 10 août 1792.

Vient ensuite le banquet à midi et demi. Le Bâtiment électoral a gardé sa belle décoration du bal de l'avant veille. La musique de Landwehr l'égaye de ses plus retentissantes fanfares, très goûtées et applaudies. Environ trois cents officiers y assistent. A la table des invités, les autorités cantonales et municipales de Genève et les députés de Genève à l'Assemblée fédérale ; quelques-uns de ces magistrats sont en habit noir, d'autres en uniforme. Rapportons quelques détails d'après la *Gazette de Lausanne* :

M. le lieutenant-colonel J.-E. Dufour est major de table. Il a donné communication à l'assemblée de toute une série de dépêches. Notons celles des officiers du Tessin, du 3e régiment de dragons, du 7e régiment d'infanterie, du général Herzog, de M. le 1er lieutenant de Meuron, en service en France et actuellement en manœuvres dans les Alpes maritimes.

M. le colonel C. Favre a porté dans les termes les plus élevés le toast à la patrie.

« J'étais, dit-il, l'an dernier aux fêtes de Schwytz et visitai les archives de ce vieux canton. J'y vis le document authentique du premier pacte fédéral, ce parchemin illustre dont toute la Suisse est sortie. C'était dans une petite chambre à antiques boiseries, comme on en trouve dans nos vieilles demeures suisses. Et pendant que je contemplais le pacte de Brunnen et ses sceaux vénérables, une jeune

fille de Schwytz vint m'apporter un drapeau rouge, don de Jules II aux troupes suisses qu'il avait à sa solde. Toute la Suisse avec ses antiques traditions et ses gloires militaires était là dans la simplicité de ses mœurs, dans la grâce juvénile et la force de sa jeunesse incarnées dans cette jeune fille, dans les combats pour l'indépendance et dans les gloires du service étranger.

» Après Schwytz, je fus à Berne, assister à l'évocation splendide et émouvante de l'épopée héroïque de cette vieille république. Vous vous souvenez tous des émotions patriotiques dont nous fûmes saisis à la vision des régiments succombant à la bataille de la Neuneck et du landsturm se sacrifiant pour le salut de la patrie, à la vision aussi de la jeune Suisse renaissant des ruines de l'ancienne Confédération, portant plus haut l'idée nationale et parvenant à son unité et au respect de l'Europe par la concorde et le travail pacifique. Ces souvenirs anciens se relient ainsi directement pour nous au présent. La Suisse est et veut rester une terre de paix, neutralisée de par le droit international et surtout par la volonté de son peuple. Nos magistrats ont dit à ce sujet ce qu'il fallait. Je n'ai rien à ajouter à leurs paroles, expression fidèle du sentiment populaire. Je répète seulement après eux que la Suisse ne veut aucune alliance préconçue, qu'elle entend pratiquer la politique des mains nettes et que celui-là seul sera notre ennemi qui nous attaquera. »

M. le colonel Favre porte son toast à la patrie qu'il personnifie dans l'union intime et indissoluble du peuple et de son armée.

M. le major Cartier porte un toast, au nom des officiers genevois, à toutes les sections de la société fédérale. Il dit la joie de Genève à revoir et à pouvoir garder trois ans la bannière fédérale ; il évoque le souvenir de ceux qui l'ont reçue il y a trente ans et invite les officiers à dire dans leurs cantons que Genève est fière d'être suisse et heureuse d'avoir pu fêter la patrie en communion d'esprit avec les officiers de la Confédération.

M. le major Ador, président du Conseil d'Etat de Genève, porte son toast à l'armée. Le peuple suisse voit en elle à la fois et l'instrument de protection destiné à défendre son indépendance et sa liberté au jour du danger et une grande école nationale d'honneur, de discipline, de dévouement et de patriotisme. Le peuple suisse sait qu'une nation qui se respecte ne doit pas s'abandonner dans les délices de la paix. Aussi a-t-il approuvé tout ce qui a été fait pour maintenir son armée à la hauteur des exigences du moment présent. Tout ce qui a été fait a été bien fait, mais encore faut-il se rappeler qu'il y a une limite à ne pas dépasser, qu'il faut nettement distinguer entre ce qui est transformation utile et nécessaire et ce qui est changement pour le changement et que le peuple suisse s'opposerait au besoin à ce qui lui apparaîtrait comme dérivant d'un militarisme exagéré. Nous avons pour cela confiance dans les

magistrats qui nous gouvernent et dans les hommes prudents et fermes qui sont les chefs aimés et respectés de nos milices.

Le toast de M. Ador est accueilli par de chaleureux applaudissements. Ils redoublent lorsque le chef du département militaire fédéral monte à la tribune.

M. le colonel Frey, parle en français. « On m'en a prié, dit-il, et je vais faire de mon mieux. Je vous remercie du fond de mon cœur vous, gouvernement, autorités municipales, comités et tous officiers de Genève qui, par l'accueil brillant que vous nous faites, nous montrez une fois de plus votre inaltérable attachement à la patrie suisse. On prétend que les Suisses à l'étranger sont les meilleurs Suisses. Lorsque hier, je parcourais vos rues et vos places pavoisées et si brillamment ornées pour cette fête, lorsque je constatai que toute la population d'un unanime élan du cœur prenait part à cette solennité, je me suis dit que les meilleurs Suisses sont ceux de la frontière et que la croix fédérale brillant dans votre beau ciel est en sécurité ici comme dans tous les lieux de notre territoire. Genève est une vieille cité suisse ; les traditions nationales y sont vivaces. N'a-t-elle pas produit les Pictet-de-Rochemont, les de la Rive, les de Candolle, les Dufour et les Carteret ?... A la République de Genève, qu'elle vive ! »

Des hourrahs saluent les paroles éloquentes de M. le colonel Frey.

M. le colonel Ceresole porte, lui aussi, son toast à Genève et à ses magistrats qui sont actuellement « aussi intelligents, aussi fiers et aussi libres que ceux qui fondèrent la république ». Genève a une aigle et une clef dans son illustre écu. Ces deux emblèmes symbolisent la garde du passage. Ni la clef ni l'aigle ne nous feront défaut jamais. M. Ceresole termine en buvant aux femmes de Genève.

M. Bourdillon, président du Conseil administratif, prononce un discours tout vibrant de patriotisme, d'une belle et mâle éloquence, spirituel aussi lorsqu'il parle de l'esprit genevois frondeur parfois, mais toujours fidèle, attaché à ses intérêts mais toujours prêt à le sacrifier pour le bien général.

M. le major de Meuron, vice-président de la section vaudoise, remercie les officiers genevois de leur accueil cordial et porte un toast au comité central et aux divers comités d'organisation avec une élégante et chaleureuse éloquence. Il n'a rien dit qui ne fût dans le cœur de tous ses auditeurs. Et il a été spécialement applaudi lorsqu'il a remercié nominativement MM. les colonels Camille et William Favre et leurs familles de leur généreuse et gracieuse hospitalité, évoquant le souvenir de feu le colonel Edmond Favre, dont le nom est lié à la fête de 1860 comme ceux de ses deux fils le seront à la fête de 1892.

Enfin, M. le pasteur Martin, aumônier, dit en terminant la série

des discours, qu'après avoir appris à connaître l'armée suisse pour avoir vécu dans ses rangs, il peut lui rendre ce témoignage que la loi du devoir y est observée et que les chefs qui la conduisent donnent les premiers l'exemple de l'obéissance et du renoncement. Nous pouvons, dit-il, en toute confiance leur livrer nos enfants, le plus précieux de nos biens et le plus pur de notre sang. La jeunesse suisse est entre de bonnes mains. »

Sur ces paroles, M. le lieutenant-colonel Dufour clôt le banquet officiel et la fête, et souhaite à tous les officiers un heureux retour dans leurs familles. « Merci et au revoir. »

L'assistance se sépare aux cris de Vive Genève! Vive la Suisse! Quelques instants après le train de Suisse emmenait la plupart des officiers non genevois.

Tous sont unanimes à louer la parfaite ordonnance de la fête et l'accueil empressé et aimable que leur ont fait leurs camarades genevois. Tous s'y sont employés avec un égal dévouement; pas un d'eux, vieux ou jeune, qui n'eût revêtu l'uniforme et qui n'ait fait son possible pour la réussite de ces trois belles journées.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la *Revue militaire suisse* — bien qu'elle n'ait pu être représentée qu'à la journée de samedi — se joint de tout cœur, tant par ce qu'elle a vu que par ce qu'elle a recueilli des officiers rentrant de Genève, aux chaleureux remerciements adressés à nos camarades genevois par la *Gazette de Lausanne* et par M. le major de Meuron.

Les manœuvres françaises en 1892.

Manœuvres de corps d'armée.

Aux termes de la décision ministérielle du 11 janvier dernier, relative à l'exécution des manœuvres d'automne en 1892, des manœuvres de corps d'armée doivent avoir lieu cette année entre le 9e et le 12e corps d'armée, appelés à opérer l'un contre l'autre, sous la haute direction du général de Cools, membre du Conseil supérieur de la guerre.

On sait aussi, dit l'*Avenir militaire,* que chacun de ces corps d'armée doit être porté à 3 divisions, par l'adjonction d'une division mixte fournie au 9e corps par le 5e, et au 12e par le 17e. Ces divisions seront transportées par voies ferrées de leurs points de mobilisation sur le théâtre des opérations. Elles seront rendues sur place le 12 septembre au soir.

Mais les manœuvres des 9e et 12e corps d'armée, avec leurs deux divisions normales commenceront antérieurement et quelques jours jours après l'arrivée des réservistes qui a lieu le lundi 22 août.